

**Charte de fonctionnement, code de bonne conduite,
déontologie et philosophie du Club de la Com Midi-Pyrénées**
12 février 2014

Déontologie

Chaque membre s'engage à respecter les règles de l'association, le Code d'Athènes qui régit les professions de relations publiques et relations presse et les codes de la publicité.

Au sein du Club de la Com Midi-Pyrénées, chaque adhérent s'engage à ne pas nuire volontairement à l'association ou à l'un de ses membres dans le cadre des actions et réalisations du Club de la Com, avec bienveillance et dans le respect de ses valeurs : créativité, convivialité et innovation.

Les adhérents s'engagent à être à jour de leur cotisation et à respecter les règles du Club de la Com.

Dans le cadre du Club de la Com, le démarchage commercial général et non sollicité des adhérents est prohibé et ne correspond pas aux attitudes attendues des adhérents. Les relations d'affaires et mises en contact font partie de la vie du Club de la Com mais le démarchage commercial direct, avec une utilisation des données personnelles et professionnelles des adhérents ne peut se faire au travers des outils mis à disposition par le Club de la Com. Ainsi, la googlelist du Club de la Com ne peut être utilisée à des fins de démarchage commercial. Tout abus sera considéré comme un non-respect des règles du Club de la Com.

Le Conseil d'Administration s'engage au nom des adhérents à ce que ces règles de bonnes conduites soient respectées.

Les commissions du Club de la Com Midi-Pyrénées

Les commissions sont des espaces de travail et de réflexion entre membres du Club de la Com Midi-Pyrénées. Ouvertes à tous, les commissions sont garantes de la ligne de conduite de l'association, de la mise en œuvre de sa stratégie, dans le respect des valeurs du Club de la Com. Le pilotage et l'animation des commissions sont pris en charge par un ou plusieurs adhérents, qui ne sont pas obligatoirement administrateurs.

Un ou plusieurs administrateurs sont référents de chacune des commissions afin de garantir la transversalité et l'information du Conseil d'Administration sur les travaux et actions des commissions. Il s'assure du bon fonctionnement de la commission et du respect des codes et valeurs du Club de la Com. Chaque adhérent peut participer à une ou plusieurs commissions, apporter ses contributions et prendre part à des projets du Club de la Com.